

Orange Sport : la justice donne raison à Orange en appel. La Cour d'appel de Paris a donné raison à Orange dans le procès qui l'oppose à Free et SFR à propos de la commercialisation d'Orange Sport. L'opérateur ne sera pas contraint de partager son service audiovisuel avec la concurrence. La Cour d'appel de Paris a pris le contrepied du tribunal de commerce. Celui-ci avait en effet condamné Orange à mettre son service Orange Sport à la disposition de ses concurrents, répondant ainsi favorablement à la demande de Free et de SFR.

L'opérateur avait alors fait le choix de suspendre la commercialisation de son offre en attendant le jugement en appel. Initialement prévu pour le 4 juin, le verdict a finalement été dévoilé plus tôt. Orange se trouve finalement conforté dans sa stratégie de développement de contenu audiovisuel premium.

Selon la cour d'appel, l'opérateur peut donc continuer à proposer Orange Sport à ses abonnés triple play sans pour autant permettre à ses concurrents de commercialiser ce service. Dès demain soir, la souscription à l'offre sera à nouveau ouverte sur Internet et dès samedi en boutique.

Ainsi, le rôle des exclusivités dans le bon fonctionnement d'un marché concurrentiel est pleinement reconnu, ouvrant la porte à l'apparition de nouvelles offres destinées à appâter le consommateur. La bataille des contenus devrait donc bel et bien avoir lieu.

Source : DegroupNews